



Déclaration unitaire du SNUipp-FSU et du SE-UNSA

CAPD du jeudi 6 décembre 2012

Tout d'abord, Monsieur le Directeur Académique, nous vous souhaitons la bienvenue dans la Nièvre.

Le dialogue social a été malmené ces dernières années. Le paritarisme s'est vu remis en cause tant sur la forme (documents de travail tardifs et parfois incomplets, multiplication de groupes de travail informels au dépend des CAPD...) que sur le fond (consultation formelle sans prise en compte de l'avis des représentants des personnels).

Le Ministre prône le retour de la confiance comme un des préalables pour faire avancer l'école. Mais cette confiance se construit avec des gestes concrets à tous les niveaux national, académique et départemental. Par exemple, pourquoi avoir mis en place des restrictions radicales dans l'accès aux services de l'Inspection Académique qui entravent l'indispensable communication avec les représentants du personnel ?

Très attachés au respect de la représentativité des organisations syndicales acquise lors des élections professionnelles, nous estimons que chacun dans son rôle avec respect et sérieux, doit contribuer à faire vivre un dialogue social serein et constructif.

De fait, nous demandons que le paritarisme prenne tout son sens et toute sa place dans le fonctionnement de notre département. Un certain nombre de sujets ayant des conséquences directes sur la vie professionnelle et le déroulement de carrière de nos collègues doivent être ouverts à la discussion.

Des améliorations sont nécessaires :

Pour l'ensemble des opérations administratives, nous demandons :

- une consultation effective des représentants du personnel, avec communication dans un délai suffisant des documents préparatoires pour pouvoir faire notre travail de vérification ;
- une consultation de la CAPD qui ne peut être remplacée par la seule tenue de groupes de travail.

Pour le mouvement intra-départemental, nous demandons :

- des règles qui doivent faire l'objet d'une prise en compte des réalités départementales et des priorités définies par le DASEN. Les règles du mouvement ne peuvent pas être imposées et décidées du rectorat ou du ministère, ce qui conduirait à s'éloigner des réalités de notre département, à déshumaniser cette opération, à enlever à la CAPD tout rôle de contrôle des opérations.
- qu'aucune affectation définitive ne se fasse sans vœu volontaire spécifique des enseignants.
- le retour à deux phases, comme dans un grand nombre de départements, avec saisie des vœux et respect du barème.

Les élus du personnel continueront d'agir pour le respect de l'équité et la transparence, afin que les enseignants soient des professionnels reconnus, fiers de pouvoir bien faire leur travail au service de la réussite de tous les élèves.